

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-212 du 24 juin 1982

accordant la nationalité béninoise
à PEWELI Fittheisse Eyalabina de
Talbagna.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-124 du 9 avril 1982 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU la Loi N°65-17 du 23 juin 1965 portant Code de la nationalité
béninoise, notamment les articles 33 à 35 et 61 ;

VU le décret N° 272/MJL du 11 août 1965 fixant les modalités d'appli-
cation dudit Code et le décret N° 72-62 du 15 mars 1972 qui l'a
modifié, notamment les articles 13 à 19 ;

VU la requête de l'intéressé en date du 15 décembre 1980, l'ensemble
des pièces réglementaires produites et le résultat des enquêtes
effectuées ;

SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice Populaire ;

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance
du 18 juin 1982 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - La nationalité béninoise est accordée à PEWELI Fittheisse
Eyalabina de Talbagna né en 1936 à Yadé-Bo (Lama-Kara) République du
Togo, fils de Sama PEWELI et de Eyalabina de Talbagna Mèba, demeurant
à NATITINGOU.

Article 2. - Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice Populaire est
chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal
Officiel.

Fait à COTONOU, le 24 juin 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice
Populaire



Michel ALLADAYE

Ampliations : PR 6 cc du PRPB 4 ANR 6 CPC 6 PPC 2 MJP 6 SGG 4
Ministères 21 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DCCT - Gde Chanc. - OLEPT
3 UNB-FASJEP-BN-DAN 8 Préfets 6 Intéressé 1 JORPB 1.-